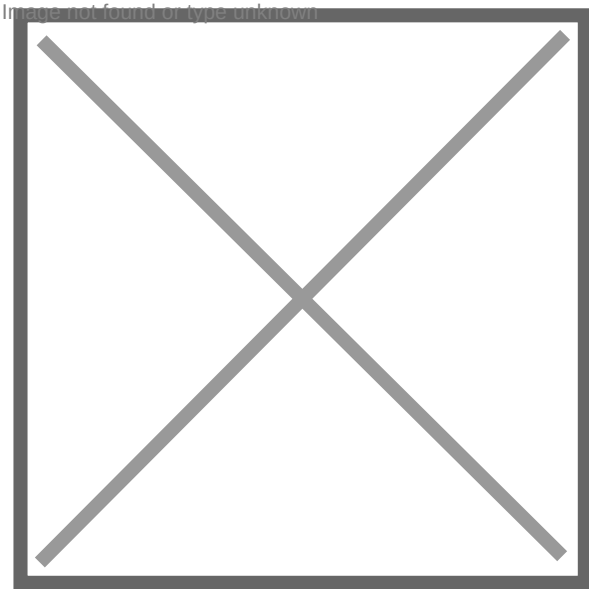




tutelle votre éclairage svp

Par **padbol**, le **21/11/2019** à **22:26**

Bonjour rnrn rnrn rnrnptite question rnrn rnrnfaire une tutelle serait ce ? rnrn- une affaire
familialernrn- une affaire de société rnrn- familiale et société rnrn rnrnMerci pour votre réponse

Par jodelariege, le 22/11/2019 à 09:37

bonjourrrrrvous répétez depuis des années les memes questionsrrrrun avocat vous a

répondu ici meme il y a quelques jours:rnrnrnrnrnrnrnrnrnrnrnPublié par

CAROLINEDENAMBRIDE 78 messages 21/11/2019 à 11:42

Bonjour, Une mise sous tutelle se fait par le biais d'une requête déposée au Juge des tutelles par l'un de vos proches qui doit produire un rapport médical mis sous scellé par un médecin, après vous avoir examiné. Très cordialement, Me Caroline DENAMBRIDE Avocate au Barreau de  MON Denambride-avocat.com



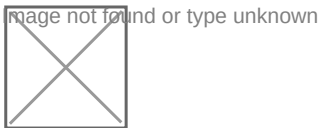
Cette réponse a été utile

rn rnrnrnrn

Par **amajuris**, le **22/11/2019 à 10:59**

cela ne fait que le 157° message sur le même sujet.

Par **jodelariege**, le **22/11/2019 à 11:48**



exact.....

Par **padbol**, le **22/11/2019 à 14:49**

je suis desolé ca n'a pas fait l'objet de ma famille - aucun membre de ma famille aurait fait une telle chose - rnrn rnrnca a été instrumentalisé par un médecin - rnrnce médecin n'avait pas le droit - et elle ne pouvait aucunement avoir une autorité de ma personne rnrnsauf que elle m'a miroité et ce exactement 2014/2016 où elle a véhiculé un désordre non stop et elle a saisi le juge ? voilà le déroulement - rnrntutelle je n'avais jamais entendue ce mot ? rnrnfaire à mon sens une tutelle et après avoir pioché des informations faire une tutelle demande et requiert un minimum d'info préalablement sur la personne rnrns je suis de Paris - je m'étais installée dans la Loire à quelque mois de mon installation la santé a pris le dessus - et la descente en enfer voilà rnrn rnrnquestion que je me pose car des questions il y en aura des tonnes rnrnaune association qui fait de la tutelle serait ce privée ou publique je pose la question rnrnsi l'assoc. est indépendante euh un patrimoine immobilier que va-t-elle en faire elle le fructifier - que va-t-elle faire de la maison de mon Père - je suis sa fille mais barrière représentante légale de la justice rnrnallez les banques que va-t-elle faire rnrnva-t-elle empoche tout l'argent et faire vivre son assoc. rnrnc'est toute une famille - la représentante légale ne peut se mettre au centre d'une fratrie rnrnje ne vois pas le rapport démolir un individu sous prétexte de faire une tutelle rnrnc'est d'une aberration à vomir - je ne pourrais jamais appartenir à une représentante légale - elle ne peut remplacer mes parents ect rnrnce médecin ne m'a et je précise bien que une représentante légale de la justice agirait sur ma personne - rien ne m'a été dit rnrns je suis desolé un truc comme ça c'est un terrain à discussion sous l'accord de la famille de l'intéressé et de la future représentante légale ? rnrntel est mon raisonnement rnrnce médecin n'avait aucunement le droit de faire cela - je pense que c'est en effet une tutelle non consentie - puisque de 2014/2016 tout a été fait son mon consentement et à ce jour - 8 ans de retournements de désordre pour ce qui est de la santé rnrn rnrndans mon quotidien c'est un blabla chinois - on va vous dire c'est la tutelle c'est la mandataire c'est du chinois rnrn rnrnil suffit simplement et dans la loyauté dire une représentant légale de la justice nuance rnrnadressez vous à la représentante légale - rnrnje camoufle tout et je fais ma grimpe - écoeurant à vomir

Par **jodelariege**, le **22/11/2019 à 15:33**

je ne sais que répondre à cela.....bonne journée